

de la politique de ce temps-là, la faute en est toujours imputable au roi, jamais à l'administration canadienne.

Si notre noblesse a un peu trop joui de sa position à cette époque on doit être capable de le démontrer. Il ne suffit pas d'une assertion dans ce sens, car la preuve du contraire existe.

Les écrivains croient retrouver en Canada une vision de l'état de la noblesse de France sous Louis XIV et Louis XV. Ils ont trop étudié le royaume et pas assez la colonie. Le peuple français végétait dans la misère tandis que les hautes classes faisaient bombance. Sur les bords du Saint-Laurent la noblesse, sans privilège, sans fortune avait à peine du pain, tandis que les habitants faisaient la noce.

Ceux qui, à présent, prononçant avec mépris ou indifférence le nom de l'ancienne noblesse canadienne sont trompés par le terme même et par leur manque d'étude à ce sujet. Ils se figurent mal à propos les choses du moyen-âge et ne voyent qu'oppression et abus dans un milieu où la noblesse ne pouvait ni opprimer personne ni abuser de quoique ce fût. Les Habitants n'ont jamais eu à se plaindre de la noblesse; tandis que la noblesse avait toutes les raisons du monde de se plaindre de n'être pas du nombre des Habitants.

Charlevoix écrivait en 1720: "Tout le monde en Canada à le nécessaire pour vivre. On y paie peu au roi. L'habitant ne connaît point la taille; il a du pain à bon marché; la viande et le poisson n'y sont pas chers, mais le vin, les étoffes et tout ce qu'il faut faire venir de France y coûtent beaucoup. Les gens à plaindre sont les gentilshommes et les officiers, qui n'ont que leurs appointements et qui sont chargés de famille.... Il y a dans la Nouvelle-France plus de noblesse que dans toutes nos colonies ensemble.... La plupart de ces gentilshommes ne sont pas à leur aise. Ils y seraient moins si le commerce ne leur était pas permis et si la chasse et la pêche n'étaient pas ici de droit commun. Après tout, c'est un peu leur faute s'ils souffrent de la disette: la terre est bonne presque partout et l'agriculture ne fait point déroger. Combien de gentilshommes, dans toutes les provinces de France envieraient le sort des simples habitants du Canada s'ils le connaissaient! Et ceux qui languissent ici dans une honteuse indigence sont-ils excusables de ne pas embrasser une profession que la seule corruption des mœurs et des plus saines maximes a dégradée (en France) de son ancienne noblesse".

Charlevoix dit encore. "Plusieurs des officiers du régiment de Carignan avaient obtenu des terres avec tous les droits¹ de seigneurie. Ils s'établirent presque tous dans le pays, s'y marièrent et leur postérité y subsiste encore (c'est-à-dire vers 1720). La plupart étaient gentilshommes, aussi la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse

¹Droits de seigneurie en Canada, bien autrement doux que ceux de France. Voir Société Royale, 1913, I. 156, 159.